

# Plan Local d'Urbanisme

## 3- Orientations d'Aménagement et de Programmation

PLU approuvé le :  
18/05/2015

Modification n°1 approuvée le :  
27/07/2017

Révision allégée n°1 arrêtée le :  
29/10/20020

## **DEFINITION DES DIFFERENTS TYPES DE CONSTRUCTIONS D'HABITATION**

### Habitation de type intermédiaire :

Il s'agit de logements superposés, accolés ou non, ayant un accès individualisé (30 à 40 logements/hectares).

### Habitations groupées :

Il s'agit des ensembles de plus de 2 logements mitoyens ayant un accès et un terrain individualisé (environ 20 à 30 logements/hectares).

### Habitations individuelles mitoyennes :

Il s'agit de 2 logements mitoyens ayant un accès et un terrain individualisés (environ 15 à 20 logements/hectares).

### Habitations individuelles :

Il s'agit d'une construction isolée (environ 5 à 10 logements /hectares)

# Secteur La Thuile

Surface zone AU1 : 1.750 m<sup>2</sup>

## Caractéristiques de la zone

- Zone dans l'enveloppe urbaine du hameau de la Thuile.
- Zone en bordure de la RD 218 - une accessibilité aisée
- Une bonne exposition.

## Prescriptions d'urbanisation :

- La zone s'urbanisera par une opération d'aménagement d'ensemble.
- La zone s'urbanisera par au moins 4 logements de types individuels groupés.
- Les constructions groupées devront s'intégrer à la pente en limitant les affouillements de terrain.
- Les accès se feront par l'amont et/ou l'aval de la zone

